

Salaire minimum: balle dans le pied ou nécessité?

VOTATIONS Les Genevois voteront sur un salaire horaire de 23 fr. Initiants et opposants s'expliquent. 20 Minutes, 07.09.20, p. 7

Faut-il instaurer un salaire minimum à 23 fr. l'heure? La question est soumise aux Genevois, qui se prononceront le 27 septembre. L'initiative des syndicats, soutenue en bloc par la gauche, s'inspire du modèle neuchâtelois (lire encadré). En 2011, un projet similaire avait été refusé au bout du lac. Idem pour une initiative fédérale, balayée en 2014.

Cette année, la précarité des travailleurs mise en lumière par la crise sanitaire pourrait changer la donne. «À Genève, 30'000 travailleurs précaires gagnent moins de 23 fr. et dépendent



d'aides publiques», déplore Davide De Filippo, secrétaire général du syndicat SIT.

L'initiative relèverait de la «fausse bonne idée» pour le député PLR **Vincent Subilia**. «De larges pans de l'économie sont terrassés à la suite de la crise. Ce serait une vraie menace sur l'emploi, comme se tirer une balle dans le pied.»

Pour le député PS Romain de Sainte Marie, la crise renforce au contraire «la nécessité d'un salaire minimum. Nous sommes le deuxième canton avec les loyers les plus élevés, les primes maladie moyennes les plus chères.» L'Union des associations patronales genevoises, auditionnée par le Grand Conseil, craint que des

secteurs ne doivent renoncer à leurs CCT si le texte passe, «avec des dommages collatéraux probables sur d'autres éléments (vacances, horaires, assurances maladie)». «On peut se poser la question de la viabilité d'une entreprise qui ne peut pas proposer de salaires décents», remarque Davide De Filippo. —LUCIE FEHLBAUM

Jusqu'au Tribunal fédéral

Neuchâtel a introduit le salaire minimum à 20 fr. l'heure le 4 août 2017. Il peut varier selon l'inflation. Les syndicats s'étaient battus jusqu'au Tribunal fédéral contre différentes associations patronales qui l'estimaient contraire à la liberté économique. Après un an, en février 2019, le chômage avait «diminué plus que partout ailleurs», écrivait la «Neue Zürcher Zeitung». Le Jura a suivi, avec le même montant, en février 2018 avec un temps d'adaptation de deux ans.